

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 484<sup>e</sup> séance tenue 19 mars 2007, à 14 heures,  
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal

---

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet; le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques : M. Jacques Frémont; le vice-recteur exécutif : M. Guy Breton; le vice-*provost* et vice-recteur—Planification : M. Pierre Simonet; le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés : M. Guy Berthiaume; les doyens : Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jacques Boucher, M. Jean-Marc Boudrias, M. Giovanni de Paoli, M. Jean Duhaime, M. Claude Lamarche; M. Michel D. Laurier, M. Jean L. Rouleau, M. Jean Sirois; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : M. Paul Arminjon, Mme Renée Béland, Mme Louise Béliveau, M. Jean-Pierre Bonin, Mme Marie-Pierre Bousquet, M. Milton Campos, Mme Anne Charbonneau, Mme Christine Colin, Mme Sophie Cuvelliez, M. Daniel Dumouchel, Mme Claire Durand, M. André Ferron, M. Jacques Gresset, Mme Josée Harel, Mme Marianne Kempeneers, Mme Line Labbé, Mme Diane Labrèche, M. Raymond Lalande, M. Serge Larochelle, M. Gilles Lavigne; M. Laurence McFalls, M. Denis Monière, Mme Lucie Parent, M. René Parenteau, M. Raymond Perrin, Mme Louise Poirier, M. Jean Portugais, M. Roger B. Richard, M. Samir Saul, M. Michel Seymour, M. Richard Silbert, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Françoise Fillion, Mme Chantal Gamache, Mme Isabelle Jordi, M. Najib Lairini, Mme Monique Landry, Mme Louise Larivière, M. Richard J. Paradis; M. Laval Rioux, Mme Dominique Serrano; les représentants des étudiants : M. Sylvain Dubé, Mme Yvonne Ellis, M. Jonathan Plamondon, M. Vincent Ranger, M. Martin Vézina, M. Louis-Philippe Vien; les représentants du personnel : M. Normand McDuff; M. Mario Roy; un membre désigné par le Conseil : M. Luc Granger; les représentants des cadres et professionnels : M. Richard Alix; Mme Christine Léonard; les observateurs : Mme Ghilaine Roquet.

ABSENTS : le vice-recteur—Recherche : M. Jacques Turgeon; les doyens : Mme Céline Goulet; les directeurs des écoles affiliées : M. Robert L. Papineau, M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Jean-Luc Bacher, M. Marc-André Deniger, Mme Fabie Duhamel, M. Louis Dumont, M. Alan K. Goff, M. Denis Gougeon; M. Germain Lacasse, M. Philippe Langlais, M. Pierre Létourneau, M. Paul Lewis, M. Claude Marois, M. Serge Montplaisir, M. Benoit Moore, Mme Fahima Nekka, M. Sang Nguyen, M. Pierre Trudel, M. Denis Vaillancourt, M. Jesús Vásquez-Abad, les représentants du personnel enseignant : M. Charles Overy, M. Maxime Rhéaume, les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas; les représentants des étudiants, Mme Marie-Michèle Houle, M. Denis Sylvain, les représentants des cadres et professionnels : M. Daniel Boucher, les observateurs : Mme Josée Bourguignon, M. Alexandre Chabot, M. Pierre Chenard, M. Robert Couvrette, Mme Hélène David, M. Éric Filteau, Mme Andrée Labrie, M. Réal Lallier, M. Jacques Pelletier, M. André Racette.

EXCUSÉS : la vice-rectrice—International et vie étudiante : Mme Martha Crago; les doyens : M. Joseph Hubert; M. Pierre Moreau; les représentants du corps professoral : Mme Marie-Thérèse Chicha, M. Dominique Garrel, M. François Lespérance, M. Jean-Guy Nadeau, M. Jean-Victor Patenaude; les observateurs : Mme Louise-Hélène Richard.

|                                      |     |                  |
|--------------------------------------|-----|------------------|
| <u>PRÉSIDENT</u> :                   | M.  | Luc Vinet        |
| <u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> : | M.  | Jean Trépanier   |
| <u>SECRÉTAIRE</u> :                  | Mme | Francine Verrier |
| <u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :           | Mme | Danielle Salvail |

---

Le recteur signale la nomination d'un nouveau membre professeur, M. Denis Gougeon, professeur agrégé à la Faculté de musique. Le recteur informe l'Assemblée de la démission de M. Stéphane Lavigne, qui siégeait à l'Assemblée à titre de membre nommé par un conseil représentant le personnel.

AU-484-1      ORDRE DU JOUR  
A-21/484<sup>e</sup>/632

AU-484-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Claude Lamarche présente les points inscrits à l'ordre du jour de cette séance, établi en fonction du rapport du Comité de l'ordre du jour, consigné au document A-21/484<sup>e</sup>/632.

Relativement à des points inscrits en *Affaires soumises pour étude*, le Comité a déterminé, pour chacun, des périodes de discussion générale d'une durée de : 30 minutes pour le point 9 (Identification des axes stratégiques de recherche); 15 minutes pour le point 10 (Proposition sur la transmission d'un document de la CREPUQ); 15 minutes pour le point 11 (Fonctions associées aux rôle de veille et d'appui de la FES); 15 minutes pour le point 12 (Moment de l'envoi des documents).

Le rapport signale qu'au point 13, l'Assemblée sera invitée à se prononcer sur l'opportunité de la tenue d'une réunion extraordinaire le 2 avril prochain.

M. Roger B. Richard présente une demande de modification à l'ordre du jour, par l'inscription d'un point sur les *Options génériques pour la planification du nouveau campus de l'Université de Montréal à Outremont*. Il précise qu'il a avisé la secrétaire générale de son intention de présenter cette demande en séance, et que les membres en ont été informés. Se reportant au document qui accompagnait la note transmise aux membres, M. Richard indique trois raisons sur lesquelles il fonde sa demande d'inscription : 1. les options génériques qu'il souhaite présenter constituent chacune une vision distincte de la conception de grands campus universitaires au 21<sup>e</sup> siècle; 2. le site présente plusieurs possibilités de développement, alors que jusqu'à présent, un seul plan a été présenté; 3. selon le *Manuel canadien de pratique de l'architecture*, il est recommandé que les utilisateurs soient consultés. M. Richard estime que l'Assemblée est en mesure de traiter de ces aspects importants. Se reportant au projet de résolution, M. Richard explique qu'il accepterait de ne pas maintenir le premier énoncé de la proposition, et de retenir le deuxième énoncé, portant sur le rôle des membres de l'Assemblée « dans le processus de sélection du parti urbain et architectural optimal pour le campus ». La proposition d'inscription de M. Richard a été appuyée par M. Michel Seymour.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification s'oppose à l'inscription du point proposé à l'ordre du jour, dans la mesure où il existe une instance pour étudier ces questions, soit le comité *ad hoc* mis en place dans le cadre de la préparation du plan directeur des espaces, et auprès duquel les membres de la communauté universitaire ont la possibilité de déposer des avis et mémoires relatifs au développement du campus. Il invite M. Richard à acheminer à cette instance le document qu'il propose sur les options génériques. Le vice-*provost* mentionne que les mémoires transmis par les membres de la communauté seront rendus publics, et qu'il est prévu que les résultats des travaux du comité soient présentés aux différentes instances universitaires.

M. Richard indique qu'il prévoit présenter un mémoire au comité *ad hoc*. Il précise par ailleurs que sa proposition vise principalement à transmettre à l'Assemblée l'information nécessaire sur les différentes grandes options en vue du développement du site de la Gare de triage d'Outremont. M. Richard explique que ces questions concernent l'Assemblée en ce que la conception du campus qui sera retenue déterminera la vie universitaire et les différents aspects de ses activités. Dans cette perspective, M. Richard estime que l'Assemblée doit être informée de ces questions et que celles-ci relèvent de sa responsabilité.

Le président des délibérations précise que la proposition ayant été présentée en séance mais ayant été annoncée dans les délais requis, son adoption exigera un vote affirmatif de la majorité des membres présents (article 12 du Règlement de régie interne).

L'Assemblée procède au vote sur la proposition de modification de l'ordre du jour. La proposition est rejetée, 23 voix pour, 31 voix contre et une abstention étant inscrites.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 483<sup>e</sup> séance tenue le 19 février 2007
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
  - Rapport du recteur

6. Période de questions
- B. POINTS PRIVILÉGIÉS
  7. Comité de nomination
    - Proposition relative à la composition du Comité *ad hoc* chargé d'étudier le processus de nomination du recteur ou de la rectrice
- C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE
  8. Comité de la planification
    - Recommandation relative au Livre blanc
  9. Identification des axes stratégiques de recherche
  10. Proposition concernant la transmission à l'Assemblée, selon une fréquence annuelle, d'un document produit par la CREPUQ sur le fonds de fonctionnement des universités québécoises
  11. Fonctions associées aux rôles de veille et d'appui de la Faculté des études supérieures
  12. Moment de l'envoi des documents aux membres de l'Assemblée
    - Recommandation du Comité de l'ordre du jour
13. Prochaines séances
14. Clôture de la séance

AU-484-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 483<sup>e</sup> SÉANCE

AU-484-2

Une modification est demandée à la page 11, à l'avant-dernier paragraphe de la page, dont le début se lira : « Mme Marie-Pierre Bousquet signale que, mis à part une mention sur le CÉRIUM, la présentation (...) n'a fait ressortir que les réalisations des secteurs des sciences de la santé (...). »

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 483<sup>e</sup> séance tenue le 22 février 2007, tel que modifié.

AU-484-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-484-3

AU-484-3.1

Stratégie d'internationalisation  
AU-483-3

AU-484-3.1

La secrétaire générale indique que l'extrait pertinent du procès-verbal de la 482<sup>e</sup> séance constitue l'annexe qu'il a été prévu de joindre au rapport sur la stratégie d'internationalisation de 2<sup>e</sup> génération (AU-482-9), et a été transmis avec le rapport aux instances appropriées, dont le Conseil.

En réponse à des questions présentées par M. Sylvain Dubé, la secrétaire générale explique qu'il n'y aura pas lieu de produire un nouveau document sur la stratégie d'internationalisation, car on a adjoint au rapport actuel l'extrait pertinent du procès-verbal de l'Assemblée qui rend compte des avis présentés par des membres. La secrétaire générale indique qu'elle transmettra ces documents aux membres du Comité d'orientation et de planification des relations internationales–COPRI.

AU-484-3.2

Site web sur le terrain de la Gare de triage d'Outremont  
AU-483-6

AU-484-3.2

Le vice-*provost* et vice-recteur–Planification signale qu'un nouveau site web a été développé sur le plan directeur des espaces, et comporte l'information relative au terrain de la Gare de triage d'Outremont. Il invite les membres à consulter le nouveau site.

AU-484-3.3 DGTIC : Audits sur le portail de l'Université  
AU-483-5

AU-484-3.3

Relativement à la mise en ligne de renseignements personnels sur le portail de l'Université, le vice-recteur exécutif rappelle que, lors de la dernière séance, une question a porté sur la possibilité de transmettre un résumé des audits internes et externes. Le vice-recteur indique qu'après vérification, il a été confirmé que ces documents doivent rester confidentiels, entre autres afin de ne pas, par leur diffusion, révéler des dispositifs de sécurité prévenant des intrusions ou des bris sur le portail. Le vice-recteur rappelle que les tests réalisés ont confirmé la sécurité du portail. La mise en ligne des renseignements personnels est effectuée de manière graduelle, et se déroule de manière satisfaisante.

AU-484-3.4 Commission des droits de la personne  
AU-483-6

AU-484-3.4

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques rappelle que lors de la dernière séance, une question a été présentée sur un rapport qui aurait été transmis à l'Université par la Commission des droits de la personne, sur la représentativité des minorités visibles. Après vérification, le *provost* précise qu'une lettre a effectivement été transmise par la Commission au directeur général adjoint de la Direction des ressources humaines–DRH, en juillet 2006. La lettre portait sur une demande de la Commission en vue de la préparation, par l'Université, d'un programme d'accès et d'équité en emploi, et indiquait un délai d'un an, soit jusqu'au 20 juillet 2007. La DRH a commencé des travaux sur ce dossier. Le *provost* mentionne qu'en vertu de la loi, l'Université a le devoir de prévoir un programme d'égalité en emploi. Il précise toutefois que cette loi concerne plusieurs groupes (femmes, autochtones, minorités visibles, personnes handicapées, etc.). Il est prévu de tenir prochainement des consultations avec les associations représentatives des personnels. Le *provost* remercie M. Denis Monière d'avoir signalé cette question.

M. Monière s'informe du rôle que pourrait exercer le Comité consultatif chargé d'assurer le suivi de la politique sur l'adaptation à la diversité culturelle en regard de ces démarches, et de la possibilité que ce Comité applique une approche proactive sur ces questions.

M. Milton Campos, qui est membre de ce Comité, explique que le mandat de celui-ci porte principalement sur le suivi de l'application de la politique adoptée par l'Université. Dans cette perspective, M. Campos ne croit pas que les démarches suggérées par M. Monière puissent s'accorder avec le mandat du Comité.

Le président de ce Comité, M. Michel D. Laurier, explique que le mandat du comité a été déterminé essentiellement en regard de la Politique sur l'adaptation à la diversité culturelle.

AU-484-4 CORRESPONDANCE

AU-484-4

La secrétaire générale dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

|              |  |              |
|--------------|--|--------------|
| AU-484-5     | <u>PÉRIODE D'INFORMATION</u>                                   | AU-484-5     |
| AU-484-5.1   | <u>Rapport du recteur</u>                                      | AU-484-5.1   |
| AU-484-5.1.1 | <u>DGTIC : Plan d'action et création du comité consultatif</u> | AU-484-5.1.1 |

Le recteur rappelle qu'il avait annoncé la présentation du plan d'action sur la DGTIC pour le mois de février, mais qu'auparavant, il avait souhaité valider des aspects financiers du plan auprès du Comité exécutif. Cette démarche ayant été complétée, le recteur souhaite présenter des éléments d'information sur ce plan. Il donne la parole au vice-recteur exécutif.

Le vice-recteur mentionne qu'à la suite de la présentation au Comité exécutif, des montants substantiels seront attribués pour le rehaussement de la plate-forme informatique sur le campus, incluant le campus de Saint-Hyacinthe. En plus des opérations de mise à niveau, on prévoit le déploiement de la technologie sans fil pour l'ensemble du campus au cours des deux prochaines années. Le montage financier a été amorti sur une période de dix ans, et le processus de capitalisation qui sera appliqué minimisera l'impact budgétaire de ces opérations.

|              |   |              |
|--------------|---|--------------|
| AU-484-5.1.2 | <u>Signature d'une entente avec les étudiants pour les frais technologiques</u> | AU-484-5.1.2 |
|--------------|---|--------------|

---

Le recteur signale qu'une entente a été conclue avec les étudiants, visant à mettre sur pied un compte afin d'assurer les frais relatifs aux besoins technologiques spécifiques des étudiants. À l'instar d'autres fonds existants au niveau des Services aux étudiants, ce compte est destiné à générer, via les frais étudiants, des montants de 3 M \$ en 2007-2008, et de 4 M \$ en 2008-2009. Le recteur indique que ce partenariat apparaît porteur d'une dynamique responsable des étudiants et de l'Université face à l'avenir.

|              |   |              |
|--------------|---|--------------|
| AU-484-5.1.3 | <u>Nomination de la vice-rectrice adjointe aux études supérieures</u> | AU-484-5.1.3 |
|--------------|---|--------------|

Le recteur informe l'Assemblée que lors de sa séance du 20 février dernier, le Comité exécutif a nommé Mme Louise Béliveau au poste de vice-rectrice adjointe aux études supérieures, ainsi qu'administratrice associée exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des études supérieures. La procédure de nomination du doyen ou de la doyenne de la Faculté sera enclenchée sous peu. Mme Béliveau continuera par ailleurs à exercer ses fonctions de directrice du Département de kinésiologie jusqu'à la fin de son présent mandat, le 31 mai prochain. L'Assemblée félicite Mme Béliveau en applaudissant.

|              |   |              |
|--------------|---|--------------|
| AU-484-5.1.4 | <u>Nomination du doyen de la Faculté de pharmacie</u> | AU-484-5.1.4 |
|--------------|---|--------------|

Le recteur signale que lors de sa dernière séance, le Conseil de l'Université a nommé M. Pierre Moreau au poste de doyen de la Faculté de pharmacie. Cette nomination donne suite à l'avis unanime du comité de consultation. Chercheur très actif, M. Moreau est professeur agrégé et directeur adjoint du Groupe de recherche universitaire sur le médicament. L'Assemblée félicite M. Moreau en applaudissant.

|              |  |              |
|--------------|--|--------------|
| AU-484-5.1.5 | <u>Audiences sur le plan directeur des espaces</u> | AU-484-5.1.5 |
|--------------|--|--------------|

Le recteur mentionne que le comité *ad hoc* chargé de la préparation du plan directeur des espaces a tenu, au cours de la semaine dernière, trois séances d'information publiques destinées à la communauté universitaire. Le recteur souligne que l'élaboration d'un nouveau plan directeur constitue une occasion de repenser de façon globale l'organisation des activités sur l'ensemble du campus. Il rappelle que la communauté avait été sensibilisée, dès

février, aux constats et enjeux qui prévalent dans la démarche, grâce à un encart publié dans le Journal FORUM. Ce document ainsi que l'exposé présenté durant les séances d'information sont disponibles sur le site consacré au plan directeur des espaces; le recteur invite les membres à le consulter.

AU-484-5.1.6 Office de consultation publique de la Ville de Montréal AU-484-5.1.6

Le recteur signale que l'Office de consultation publique de la Ville de Montréal commence la deuxième phase des consultations, par la tenue d'ateliers thématiques. À ce jour, plus de 20 heures de séances ont été tenues.

AU-484-5.1.7 Prix d'urbanisme pour le projet Outremont AU-484-5.1.7

Le recteur mentionne que le projet pour le site Outremont a remporté le Prix d'excellence de l'Institut Canadien des Urbanistes dans la catégorie Design urbain. Ce projet a été retenu parmi 67 projets de grande qualité. Ce prix vise à saluer les mérites de « soumissions caractérisées par l'excellence, l'innovation, l'incidence sur la profession, la mise en application et la qualité de la présentation ». Les prix de l'Institut seront remis officiellement dans le cadre du colloque Vision d'avenir, qui aura lieu le 5 juin prochain, à Québec.

AU-484-5.1.8 Journée internationale de la femme AU-484-5.1.8

Le recteur signale que les activités organisées par le Comité permanent sur le statut de la femme à l'Université à l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars dernier, ont remporté un vif succès. Ces activités ont été suivies de la cérémonie Hommage 2007, au cours de laquelle le Comité a rendu hommage à cinq femmes de la communauté universitaire dont les actions ont assuré la promotion de valeurs égalitaires entre les sexes. Cette année, le Comité a honoré Mme Louise Viau, professeure titulaire à la Faculté de droit, Mme Luce Payette, bibliothécaire (BLSH) et personne ressource dans le domaine de l'histoire, Mme Marylène Robitaille, étudiante à la Faculté de droit, Mme Paule des Rivières, rédactrice en chef du journal FORUM, et Mme Arlène Gaudreault, coordonnatrice des stages à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences. Le recteur mentionne que la dernière édition du journal FORUM présente un article sur ces personnes.

AU-484-5.1.9 Centenaire de l'École HEC-Montréal AU-484-5.1.9

Le recteur souligne que l'École HEC-Montréal, première école de gestion fondée au Canada, en 1907, célèbre cette année son 100<sup>e</sup> anniversaire. Les célébrations ont été lancées le 14 mars dernier, date officielle du centenaire. Le recteur précise que l'École offre aujourd'hui plus de 30 programmes d'études en gestion, du baccalauréat au doctorat, et accueille quelque 3 300 étudiants étrangers ou ayant le statut de résidents permanents, soit 28 % de la clientèle étudiante, en provenance d'une centaine de pays. Elle regroupe près de 250 professeurs de carrière et exerce un *leadership* en recherche grâce à une cinquantaine de chaires, de centres et de groupes de recherche. L'École HEC-Montréal a été la première en Amérique du Nord à se voir accorder les trois agréments internationaux les plus prestigieux dans son domaine : AACSB International, EQUIS et AMBA.

AU-484-5.1.10 Exposition de photos de femmes afghanes AU-484-5.1.10

Le recteur signale l'inauguration, le 7 mars dernier, de l'exposition « Des voix qui portent: l'actualité par les femmes afghanes », en présence de l'Ambassadeur d'Afghanistan au Canada et de son épouse, Khorshied Samad –organisatrice de l'exposition avec Jane McElhone,

journaliste à Kaboul-, le Consul de la France et la Consule aux Affaires publiques des États-Unis. L'Université constitue la seule université francophone du Québec à accueillir cette exposition.

AU-484-5.1.11 Classement de la collection Baby

AU-484-5.1.11

Le recteur mentionne que le 15 février dernier, la collection Baby, conservée à l'Université de Montréal, a été officiellement classée bien culturel historique et inscrite à ce titre au Répertoire du patrimoine culturel du Québec. L'avis d'intention du classement de cette importante collection d'archives et d'imprimés rassemblée par Louis-François Georges Baby et léguée à l'Université à son décès, en 1906, avait été donné lors d'un événement commémorant le centième anniversaire du legs, le 2 novembre dernier.

Le recteur souligne qu'en accordant à cette collection le plus haut statut pouvant être attribué à un bien culturel, le gouvernement du Québec se fait le porte-parole de toute la société québécoise pour reconnaître le caractère exceptionnel de cette collection touchant l'histoire du Canada. Le statut accordé à la collection Baby constitue aussi une reconnaissance du travail de description, de mise en valeur et de préservation de cette collection d'archives et d'imprimés.

Le recteur adresse ses félicitations et ses remerciements au directeur de la Division des archives du Secrétariat général, M. Claude Minotto, et au directeur général de la Direction des bibliothèques, M. Jean-Pierre Côté, ainsi qu'à leur équipe, pour le travail entourant cette prestigieuse collection qui est accessible à la communauté.

AU-484-5.1.12 Reconnaissance

AU-484-5.1.12

Le recteur signale des nominations et prix honorifiques.

M. Jean-Marie Dufour, professeur titulaire au Département de sciences économiques de la Faculté des arts et des sciences, a été nommé titulaire de la bourse de recherche de la Banque du Canada pour l'année 2007.

Trois membres de l'Université figurent parmi les récipiendaires de l'Ordre du Canada, dont les prix ont été annoncés le 20 février dernier par la gouverneure générale du Canada. Il s'agit de M. André Caillé, chancelier, de M. Michel Donato, chargé de cours à la Faculté de musique, et de M. Rémi Marcoux, homme d'affaires diplômé de l'École des hautes études commerciales (1968).

À l'occasion de l'inauguration officielle des nouveaux locaux montréalais de son centre Urbanisation, culture et société, le 7 février dernier, l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) a décerné un doctorat honorifique à M. Marc Renaud, professeur titulaire au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences.

Mme Sophie Cuvellier présente une question sur le plan d'action de la DGTIC. Elle se réjouit de l'annonce du rehaussement des systèmes informatiques et de téléphonie. Elle signale par ailleurs qu'à la Faculté de médecine vétérinaire, le passage à la téléphonie IP a occasionné de nombreux problèmes, entre autres en regard de la concurrence entre la téléphonie IP et la téléphonie classique. Mme Cuvellier souhaite s'assurer que les opérations de mise à niveau vont comporter l'identification d'hypothèses de solutions en regard des problèmes rencontrés par la Faculté.

Le vice-recteur exécutif précise qu'il sera considéré primordial de compléter les modifications appliquées aux systèmes de la Faculté; ces démarches incluront l'identification de solutions pour les problèmes actuellement rencontrés.

Mme Christine Léonard présentant une question portant sur un sujet qui n'a pas été traité dans le cadre du rapport du recteur, le président des délibérations l'invite à présenter son intervention dans le cadre de la période de question, qui suit.

AU-484-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-484-6

Mme Christine Léonard présente des questions sur le processus de modernisation de la rémunération des cadres et professionnels. Mme Léonard demande si l'Université a saisi l'ampleur du mécontentement exprimé par cette catégorie de personnel à la suite de la mise en place de la nouvelle structure, en janvier dernier, ainsi que les sujets qui en font l'objet. Elle s'informe des mesures que l'Université prévoit appliquer afin de répondre aux réactions suscitées par l'implantation de la nouvelle structure salariale.

Le recteur explique que le processus de la modernisation de la rémunération des cadres et professionnels avait pour principal objectif l'amélioration des conditions de poursuite dans la carrière. Considérant son ampleur, cette opération s'est avérée délicate. Le recteur précise que l'Université se montre préoccupée par les réactions qui ont suivi l'annonce de l'implantation de ce processus, et prévoit définir des modalités afin de tenir compte des inquiétudes qui ont été exprimées. Le recteur invite le vice-recteur exécutif à présenter les étapes prévues pour l'implantation de ce processus.

Le vice-recteur exécutif signale que la mise en place effective de la nouvelle structure salariale se fera en date du 1<sup>er</sup> juin 2007. Les composantes et principes de la nouvelle structure ont été annoncés le 29 janvier dernier. À la suite des réactions suscitées par cette annonce, la direction a tenu des rencontres avec des représentants de l'Association des cadres et des professionnels-ACPUM, et a pris connaissance de la situation mentionnée par Mme Léonard. Le vice-recteur précise qu'il est prévu de fonctionner en coordination avec la Direction des ressources humaines-DRH, en vue d'examiner les situations signalées, lesquelles devront être traitées au cas par cas. Le vice-recteur mentionne que lors des rencontres avec les représentants, les inquiétudes semblaient davantage porter sur la progression selon les échelles que sur les classements comme tels.

M. Denis Monière rappelle qu'en septembre dernier, l'Université avait annoncé un projet de programmes de chaires internes dont la mise en œuvre serait déterminée par le nombre de titulaires qui accepteraient d'inscrire leur chaire dans ce programme. M. Monière demande si, à ce jour, un nombre suffisant de titulaires ont indiqué qu'ils inscriraient leur chaire à ce programme. Dans le cas où ce nombre ne serait pas suffisant, M. Monière demande si l'Université prévoit abandonner ce projet.

Le *provost* et vice-recteur-Affaires académiques mentionne qu'aucun titulaire n'a précisé de telles intentions, car les offres de conversion seront présentées au cours de la prochaine année. Pour l'année courante, les dossiers de renouvellement ont été transmis au secrétariat du programme de Chaires de recherche du Canada-CRC. Le résultat des demandes de renouvellement sera connu à l'automne 2007.

M. Samir Saul adresse deux questions au vice-recteur exécutif. Le vice-recteur ayant précisé que les résultats des audits sur la sécurité du portail devaient être tenus confidentiels parce qu'ils contenaient des informations sur des intrusions ou des bris possibles, M. Saul s'explique mal que le rapport ait par ailleurs confirmé la sécurité du portail. Il s'informe également du suivi relatif à une lettre transmise au vice-recteur par la CASUM, dans laquelle celle-ci demandait qu'aucun renseignement personnel ne soit mis en ligne sur le portail sans avoir préalablement obtenu son accord.

Le vice-recteur exécutif explique que le rapport des audits n'indique pas que des intrusions ou des bris ont effectivement été constatés, mais précise plutôt les endroits qui ont été identifiés aux fins de vérifications et de simulations. Au terme de ces opérations de vérification, le portail s'est avéré sécuritaire. Sur le suivi apporté à la lettre de la CASUM, le vice-recteur



mentionne que la réponse a été transmise à M.Saul le 27 février dernier. Celle-ci précisait, entre autres, que la sécurité du portail avait été vérifiée et démontrée, et indiquait les raisons pour lesquelles l'Université devait poursuivre l'implantation du portail.

M. Saul signale que l'objet principal de la lettre de la CASUM portait sur sa demande, auprès de l'Université, de ne pas procéder à la mise en ligne des renseignements personnels avant de s'être entendu avec elle.

Le vice-recteur exécutif indique que la réponse à cette demande a été donnée lors d'une rencontre à laquelle assistait aussi la vice-rectrice adjointe aux systèmes et aux technologies de l'information, et correspond à ce qu'il a indiqué précédemment.

M. Michel Seymour rappelle que l'éventualité de la mise en vente du Pavillon 1420 Mont-Royal a été justifiée en raison des coûts élevés des travaux de rénovation qu'il serait nécessaire d'effectuer. Il demande sur quels critères a été fondée la décision de procéder à l'achat de cet édifice, dans la mesure où ces coûts ne semblent pas avoir été évalués préalablement. M. Seymour s'informe par ailleurs de l'exactitude d'une information indiquant que l'École de santé publique serait située sur le site du CHUM.

Le vice-recteur exécutif précise que le montant de 125 M \$ qui a été mentionné au sujet du Pavillon 1420 Mont-Royal correspond au coût de son acquisition et aux coûts estimés de rénovation. Il explique que parmi les raisons qui ont justifié l'achat, on a considéré la disponibilité de cet édifice, les besoins importants en espace et le coût avantageux de l'offre d'achat qui avait été acceptée (soit 15 M \$, alors que le coût estimé sur le marché correspondait à 25 M \$). On doit également considérer qu'au moment de l'acquisition de cet édifice, le projet de l'achat du terrain de la gare de triage d'Outremont n'avait pas cours. Le vice-recteur mentionne que le coût des rénovations avait été estimé préalablement à l'achat, mais pas de manière extensive. Par la suite, il est apparu que la mise à niveau de l'édifice en regard des exigences propres à des installations universitaires exigerait des dépenses plus élevées que celles envisagées en premier lieu.

Relativement à la localisation de l'École de santé publique, le vice-recteur indique que l'établissement de cette École sur le site du CHUM constitue une hypothèse qui a été envisagée parmi d'autres.

M. Jean Portugais s'informe du dossier relatif au Pavillon 1420 Mont-Royal. Plus précisément, il demande si l'édifice a été mis en vente et si un acheteur a été identifié, et s'informe des modalités et du coût de la relocalisation des services et centres qui avaient été situés dans ce pavillon. M. Portugais s'enquiert de la possibilité que, lors de la prochaine séance, l'Assemblée reçoive une présentation détaillée sur les coûts relatifs à cet édifice depuis son acquisition en 2003.

Le vice-recteur exécutif précise que l'édifice sera mis en vente au cours des prochaines semaines. Selon le rôle d'évaluation, la valeur du terrain et de l'édifice d'élève à environ 26 M \$. Le vice-recteur mentionne qu'il est effectivement prévu de relocaliser les services et centres qui occupent actuellement l'édifice. Le moment de cette opération reste à déterminer, entre autres en fonction de l'entente qui pourrait être établie avec l'acheteur, dans la mesure où on envisage la possibilité d'utiliser les lieux pour une durée déterminée. Le vice-recteur convient de présenter un bilan des dépenses relatives à cet édifice; il rappelle que celles-ci s'élèvent à un montant excédant 30 M \$.

M. Jean Wilkins rappelle qu'en novembre dernier, le Gouvernement du Québec avait annoncé, pour les secteurs de la santé, l'établissement de forfaits compensatoires pour l'enseignement universitaire. Par la suite, une entente a été établie et cette obligation a été formulée dans le cadre de la Loi 37. Les fonds prévus ont également été augmentés, et seront remis à la Fédération des médecins spécialistes du Québec-FMSQ en regard de sa mission liée à l'enseignement universitaire. M. Wilkins demande quelle proportion de ce fonds reviendra aux professeurs de l'Université, et s'informe des modalités de distribution de ce fonds. Selon que ce

fonds sera géré au niveau de la FMSQ et de ses associations ou au niveau de l'Université, M. Wilkins s'inquiète que cette situation ne donne lieu à l'émergence d'une classe professorale distincte.

Le vice-recteur exécutif explique que ce programme se déroulera sur une durée de trois ans, jusqu'en 2010. À l'échéance, un montant de 65 M\$ sera attribué, dont une proportion de 34 % reviendra à l'Université, celle-ci représentant environ un tiers du réseau de la province. Cette situation ne permettra pas de créer des postes, car le programme concerne les enseignements non rémunérés. Sur la gestion de la proportion du fonds revenant à l'Université, le vice-recteur estime que celle-ci devrait relever de l'Université, au niveau des décanats.

M. Jonathan Plamondon rappelle que l'an dernier, le Vice-rectorat–Vie étudiante avait émis une directive indiquant que toute mesure financière relative aux étudiants soit portée à l'attention des instances concernées pour obtenir leur accord. Il s'informe du maintien de cette directive.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques indique qu'en ces matières, seul s'applique le *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais exigibles des étudiants*, lequel a préséance sur toute autre lettre ou directive. Le *provost* précise que dans le cas où une faculté souhaite apporter des modifications aux montants exigés pour les frais afférents ou pour d'autres frais, une consultation préalable doit être tenue auprès des associations étudiantes concernées. Cette année, la Faculté de médecine et la Faculté de médecine dentaire ont prévu augmenter le montant exigé pour les frais afférents.

M. Plamondon observe que la directive du Vice-rectorat–Vie étudiante n'aurait donc plus cours. Par rapport au souhait mentionné précédemment par le recteur sur l'établissement d'ententes de manière responsable, et considérant la situation évoquée, M. Plamondon estime que celle-ci se présente comme un élément discordant.

Le *provost* indique que concernant la directive mentionnée, il conviendra de s'en remettre aux statuts.

M. Martin Vézina demande à quel moment débiteront les consultations sur le budget. Il s'informe également si, dans le contexte des élections provinciales, l'Université a envisagé des hypothèses diverses, selon qu'un réinvestissement sera réalisé ou non en éducation.

Le recteur précise que la préparation du budget est avancée. Il signale que des échanges ont eu lieu avec les doyens et les directeurs de services sur la question du financement universitaire. Par ailleurs, le recteur souligne que le budget est défini en fonction des éléments dont l'Université dispose au moment de sa préparation; celle-ci ne doit donc pas considérer des hypothèses de réinvestissement. Ainsi, en regard du réinvestissement annoncé cette année, le recteur mentionne que les modalités de ce réinvestissement n'ont pas été précisées, et que les universités doivent poursuivre les représentations auprès du Gouvernement sur cette question. La préparation du budget doit par ailleurs tenir compte du déficit accumulé, s'élevant à un montant d'environ 100 M\$. Il apparaît prévisible que le budget qui sera défini sera comprimé, et comportera probablement un déficit.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques précise que les associations étudiantes seront consultées dans le cadre de la préparation du budget.

Le vice-recteur exécutif mentionne que des rencontres avec les services et unités doivent être complétées. Il prévoit que le processus de la préparation du budget sera terminé à la fin du mois d'avril. La présentation du budget à l'Assemblée universitaire aura lieu lors de sa séance du mois de mai, et est inscrite à l'ordre du jour de la séance du 15 mai du Comité exécutif, et de la séance du 28 mai du Conseil.

Sur le deuxième volet de la question présentée par M. Vézina, le vice-recteur exécutif précise que le réinvestissement annoncé par le Gouvernement au cours de l'été dernier a été inclus dans les calculs relatifs au budget. Ce réinvestissement sera reçu au cours du mois d'août. L'éventualité de réinvestissements additionnels ne pourra être considérée qu'en temps et lieu, et uniquement si de tels réinvestissements sont effectivement appliqués.

Le vice-recteur exécutif prend note d'une demande de M. Jean Portugais, afin que les documents relatifs au budget soient transmis dans des délais raisonnables aux membres de l'Assemblée.

AU-484-7

COMITÉ DE NOMINATION

AU-484-7

- Proposition relative à la composition du Comité *ad hoc* chargé d'étudier le processus de nomination du recteur ou de la rectrice

---

A-21/484<sup>e</sup>/634

Le président des délibérations invite le président du Comité de nomination à présenter la proposition du Comité relative à la composition du Comité *ad hoc* chargé d'étudier le processus de nomination du recteur ou de la rectrice. Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques explique les recommandations du Comité portant sur les principes de composition du Comité *ad hoc* et sur la composition qu'il a arrêtée, consignés au document A-21/484<sup>e</sup>/634. Il précise que le nom de la personne qui siègera au poste réservé à un juge à la retraite doit être confirmé; le *provost* communiquera prochainement avec les personnes pressenties pour ce poste.

En réponse à une question, le *provost* rappelle que le mandat relatif à la composition du Comité *ad hoc* a été confié par l'Assemblée à son Comité de nomination à la suite de l'adoption d'une proposition d'un de ses membres en vue de la création d'un comité *ad hoc* « dont le mandat sera 1) de faire le bilan des applications récentes des articles 25.01 et 25.02 des statuts concernant le mode de nomination du recteur et 2) de faire à l'Assemblée toute recommandation qu'il juge utile pour améliorer les articles 25.01 et 25.02 des statuts » (AU-470-7, 7 novembre 2005).

Le vote n'est pas demandé en regard de la proposition du Comité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sur la recommandation du Comité de nomination,

l'Assemblée universitaire adopte les principes de composition du Comité *ad hoc* chargé d'étudier le processus de nomination du recteur ou de la rectrice, conformément au document A-21/484<sup>e</sup>/634, et adopte la composition proposée pour ce Comité, en y nommant membres les personnes dont le nom figure au document mentionné.

L'Assemblée félicite le Comité de nomination en applaudissant.

AU-484-8

COMITÉ DE LA PLANIFICATION

AU-484-8

- Recommandation relative au livre blanc

---

A-21/483<sup>e</sup>/627, 627.1, 627.2

Le recteur rappelle que lors de la dernière séance, l'Assemblée a mis en dépôt deux propositions présentées dans le cadre de son étude du Livre blanc. Par ailleurs, le recteur

signale que, considérant les avis alors présentés sur le Livre blanc, et considérant qu'il avait été prévu d'étendre l'étude du document sur plus d'une séance, il lui paraîtrait souhaitable d'utiliser le délai disponible afin de bonifier le document. Le recteur propose donc à l'Assemblée de ramener le document à l'attention du Comité de la planification. La proposition du recteur est appuyée.

Le recteur précise que le Comité de la planification sera ainsi invité à réexaminer le document à la lumière des commentaires recueillis par l'Assemblée. À titre de président du Comité de la planification, il mentionne qu'il envisage que celui-ci mandate un groupe de travail *ad hoc*, pour étudier cette question.

M. René Parenteau se dit favorable à la proposition présentée par le recteur. Il s'informe de la composition du groupe de travail, demandant s'il sera constitué uniquement de membres du Comité de la planification.

Le recteur mentionne que la composition du groupe comportera des membres du Comité, mais pas de manière exclusive.

En réponse à une question de M. Denis Monière, le recteur mentionne qu'il prévoit que le Livre blanc serait ramené à l'Assemblée à sa séance d'avril ou de mai, dans la mesure où il serait opportun d'en compléter l'étude avant la fin de l'année académique.

M. Samir Saul signale son appui à la proposition du recteur, qu'il perçoit comme une solution constructive.

Le vote n'est pas demandé en regard de la proposition présentée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire convient de prolonger le dépôt des propositions présentées dans le cadre de son étude du Livre blanc (AU-483-8, 19 février 2007), afin de ramener le document à l'attention du Comité de la planification, qui le réexaminera.

AU-484-9

IDENTIFICATION DES AXES STRATÉGIQUES DE RECHERCHE  
A-21/482<sup>e</sup>/628

AU-484-9

Le président des délibérations invite M. Michel Seymour à présenter sa proposition sur l'identification des axes stratégiques de recherche.

M. Seymour explique qu'il a souhaité soumettre ce point à l'Assemblée en raison d'une perception qui s'est accentuée au cours des dernières années, en ce que certains organismes subventionnaires présentaient une attitude de plus en plus « dirigiste », par exemple en identifiant des thèmes ou des sujets de recherche sur lesquels il conviendrait de faire porter les demandes de financement. Cette situation a entre autres donné lieu à une répartition inégale des montants attribués par ces organismes, selon les secteurs de recherche. Considérant ce contexte, et considérant les modalités selon lesquelles le dossier relatif à l'identification des axes de recherche a été mené à ce jour —le rôle du Comité de la recherche ayant été limité à un rôle de consultation sur un document produit par le vice-rectorat à la recherche—, M. Seymour estime que l'on pourrait justifier des inquiétudes exprimées sur le fait que les décisions relatives à l'identification des axes de recherche et à la définition du plan stratégique de recherche relèveraient d'un groupe restreint de personnes membres de la direction de l'Université. Ces inquiétudes peuvent également être étendues aux processus d'attribution de chaires dans le cadre du programme de Chaires de recherche du Canada—CRC, ou dans le cadre du programme de chaires envisagé par l'Université, mais qui serait réservé aux titulaires de chaires CRC. Dans

une telle perspective, un certain nombre de professeurs de l'institution ne seraient pas en mesure de soumettre leur candidature pour l'obtention d'une chaire interne.

M. Seymour convient que le document actuellement en préparation sur les axes stratégiques de recherche fera l'objet d'une consultation; il estime toutefois que l'étendue de celle-ci restera limitée. Il observe que l'on devrait plutôt considérer que les orientations relatives aux axes de recherche devraient également être examinées au niveau des unités académiques, entre autres à travers les instances facultaires ou départementales, et ainsi relever de l'ensemble des professeurs et chercheurs. Cette approche permettrait de diminuer les inquiétudes présentées sur la possibilité que ces aspects importants de l'activité universitaire soient traités par un groupe restreint. Ces inquiétudes ont également été accentuées du fait que par le passé, on a observé des situations où des décisions ont relevé uniquement de la direction, ou ont été déterminées par les exigences d'organismes de financement ou de regroupements stratégiques.

Par ailleurs, la problématique des axes de recherche pouvant être rattachée aux processus d'attribution de chaires et d'embauche de professeurs, M. Seymour précise que l'identification d'axes stratégiques ne devrait pas déterminer les décisions relatives aux candidatures pour des chaires. Selon la perspective proposée par M. Seymour, l'évaluation des candidatures devrait être effectuée par des pairs, étant établi que la décision finale relève de la direction de l'Université.

Ayant ainsi précisé la perspective selon laquelle il a voulu porter ces questions à l'attention de l'Assemblée, M. Seymour donne lecture de la proposition, telle que consignée au document A-21/482<sup>e</sup>/628.

Le président des délibérations remercie M. Seymour pour sa présentation. Il précise que le Comité de l'ordre du jour a fixé à 30 minutes la durée de la période de discussion générale sur ce point. Le président rappelle que dans le cadre de la discussion générale, un membre peut intervenir une seconde fois, à la condition que tous les membres désirant intervenir une première fois ont eu l'occasion de le faire.

M. Paul Arminjon se dit préoccupé par la possibilité que l'identification des axes stratégiques de recherche découle de décisions qui seraient prises par un groupe donné de personnes sans consultation auprès des membres concernés de la communauté universitaire. Une telle formule risque de donner des résultats trop restrictifs. Il importe d'assurer la participation d'un plus grand nombre de personnes pour l'identification de ces axes, afin de couvrir l'ensemble des secteurs d'enseignement et de recherche présents dans l'institution. Tout en reconnaissant les apports des secteurs technologiques et industriels, M. Arminjon signale que cette reconnaissance ne doit pas pour autant se faire au prix de l'exclusion d'autres secteurs. M. Arminjon souligne par ailleurs l'importance de préserver le principe de la liberté académique dans ce processus.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques remercie M. Seymour d'avoir soulevé la question importante du processus d'identification des axes stratégiques de recherche. Il signale que M. Seymour a eu l'occasion de rencontrer le vice-recteur—Recherche sur cette question. Le *provost* mentionne qu'à ce jour, le processus d'identification des axes stratégiques de recherche a principalement eu cours au niveau du Comité de la recherche de l'Assemblée universitaire et de la table des vice-doyens à la recherche. Le Comité de la recherche a présenté un rapport préliminaire à l'Assemblée, lors de sa séance du 16 octobre dernier (AU-479-9; document A-21/479<sup>e</sup>/591). Par la suite, les travaux ont été poursuivis par les mêmes instances. Le document de travail qui en a résulté a été transmis aux doyens, qui l'ont présenté ou le présenteront prochainement à leurs assemblées départementales ou facultaires. Par la suite, le document sera ramené au Comité de la recherche, qui le présentera à l'Assemblée universitaire lors de sa réunion du mois de mai; à cette occasion, le document fera l'objet d'une discussion.

Considérant ces démarches prévues pour la préparation du document, et se reportant à la deuxième partie de la résolution proposée par M. Seymour, le *provost* observe que la demande voulant que l'identification des axes stratégiques fasse l'objet d'un examen

approfondi par l'Assemblée sera respectée, de même que le sera la consultation des professeurs et des unités —à travers les assemblées départementales ou facultaires—, actuellement en cours. Le provost mentionne que ce rôle incontournable des professeurs à l'égard de l'embauche des professeurs est par ailleurs reconnu par la convention collective.

Sur la première partie du projet de résolution, le *provost* explique que la dernière modalité proposée, voulant que les assemblées départementales ou facultaires puissent soumettre des candidatures à des chaires de recherche, ne s'inscrit pas dans les pratiques habituelles. Sur cet aspect, le provost se reporte au *Rapport du Comité du statut du corps professoral—CSCP sur les incidences de l'insertion de chaires dans les départements et facultés*, présenté à l'Assemblée lors de sa séance du 12 décembre 2005 (AU-471-12; document A-21/471<sup>o</sup>/543), et dans lequel une recommandation portait sur « l'accentuation de l'initiative donnée aux assemblées départementales et facultaires dans le processus de recrutement » (recommandation 4.1 du Rapport); cette recommandation lui paraît s'accorder avec la proposition de M. Seymour. Le *provost* observe qu'il serait important que la direction de l'Université prenne quelque temps pour examiner les recommandations du rapport du CSCP, plus particulièrement la recommandation mentionnée, et de revenir sur cette question lors d'une prochaine séance. Il rappelle que le mandat d'étudier les incidences de l'insertion de chaires de recherche dans les unités avait été donné au CSCP à la suite de l'établissement du programme de Chaires de recherche du Canada—CRC, lequel avait donné lieu à des préoccupations semblables à celles évoquées par M. Seymour. Considérant ces éléments, le *provost* proposerait donc de prévoir, dans la résolution, que la direction présente, ultérieurement, un rapport sur la modalité indiquant de soumettre aux assemblées départementales et facultaires les candidatures à des chaires de recherche.

M. Gilles Lavigne comprend que la résolution proposée par M. Seymour porte sur deux aspects. Sur la possibilité de soumettre aux assemblées départementales et facultaires les candidatures à des chaires de recherche, M. Lavigne précise que des comités sont habituellement assignés à ce rôle, entre autres en raison de la complexité liée à la constitution des dossiers de candidatures. Il comprend par ailleurs que l'on souhaite s'assurer de la transparence du processus appliqué, et que la modalité proposée vient refléter un malaise qui a été exprimé. M. Lavigne estime toutefois que l'approbation d'une telle modalité pourrait difficilement être encadrée. M. Lavigne explique que les processus appliqués par les organismes subventionnaires n'excluent pas d'emblée les caractéristiques de créativité et d'innovation des projets qui leur sont soumis. On doit toutefois tenir compte du contexte actuel du développement de la recherche, entre autres en regard des liens avec des entreprises ou des industries. Les axes stratégiques doivent donc être définis de manière collégiale, afin de dégager les masses critiques nécessaires et diversifiées, tout en tenant compte du fait que si l'on doit favoriser la recherche-crédation ou la recherche individuelle, on doit également composer avec les contextes de développement existants. Dans cette perspective, M. Lavigne demande à M. Seymour de préciser la portée de cette partie de sa proposition.

M. Seymour explique que cette proposition se pose en fonction du modèle de l'évaluation par les pairs, dans le cadre d'un comité. En réponse à une question de M. Lavigne, M. Seymour précise qu'il pourra s'agir d'un comité universitaire.

Mme Lucie Parent intervient à titre de membre du Comité de la recherche. Elle précise que le Comité a été saisi une première fois du document sur les orientations stratégiques lors de sa réunion du 19 décembre 2006. Le rôle du Comité a été d'ordre consultatif. À cette occasion, des membres du Comité ont présenté des préoccupations semblables à celles mentionnées par M. Seymour. Mme Parent indique que le Comité de la recherche serait favorable à participer à la révision du document, dans la mesure où ses réunions se tiendraient selon une fréquence qui lui permettrait de réaliser ce travail.

M. Jean Portugais mentionne qu'il a comparé divers documents portant sur les axes ou plans stratégiques, produits depuis 2000. Il cite un passage du document daté de 2000-2003, dans lequel on réaffirmait le principe de la liberté académique et universitaire; le passage cité n'apparaissait pas dans une version ultérieure du document. M. Portugais estime

que ce principe devrait être pris en compte dans la définition des axes stratégiques. Par ailleurs, le document de travail qui circule actuellement pour consultation présente un lien plus accentué avec les milieux d'affaires et industriels. Cette approche a donné lieu aux préoccupations présentées. M. Portugais précise que le maintien de l'affirmation du principe de la liberté académique et universitaire permettrait d'encadrer la discussion sur les questions soulevées par la proposition de M. Seymour. M. Portugais ajoute qu'il souscrit à l'analyse faite par le *provost*, avec une nuance en regard de l'affirmation du principe de la liberté académique et universitaire.

Mme Claire Durand mentionne qu'il devient de plus en plus difficile d'assurer le financement de recherches individuelles par les conseils subventionnaires. Elle mentionne, pour exemple, les modalités appliquées par le Fonds de recherche en santé du Québec—FRSQ, lesquelles donnent l'impression que les fonds sont davantage consacrés à des grands projets stratégiques. Mme Durand précise que cette perception reste à être vérifiée ou confirmée.

Sur l'attribution de chaires de recherche, Mme Durand mentionne qu'il n'y a pas lieu de mettre en doute la qualité des candidats dont les dossiers ont été retenus. Par contre, il conviendrait de se préoccuper de situations observées, dans lesquelles les dossiers de candidats d'un niveau et d'une qualité comparables n'ont pas été retenus, du fait que les projets ne s'inscrivaient pas dans le cadre stratégique défini. Mme Durand signale également qu'il serait important d'évaluer les impacts de l'établissement de chaires de recherche en regard de l'écart salarial entre les hommes et les femmes.

M. Luc Granger mentionne que l'Université ne peut se retirer d'un contexte dans lequel le développement de la recherche est de plus en plus effectué en lien avec les milieux industriels. Ce contexte ne doit toutefois pas amener l'institution à exclure la recherche individuelle. M. Granger estime donc que la définition d'axes stratégiques doit être effectuée de manière à ne pas poser des balises trop strictes. Se référant à l'intervention de Mme Durand, M. Granger indique qu'il a eu connaissance des situations évoquées lorsqu'il était directeur de Département. Il observe toutefois que les processus liés à l'identification de candidatures nécessiteront toujours de faire des choix entre des dossiers de qualité comparable, et que cette situation se retrouve également dans le cas des recherches individuelles. Ces aspects font toutefois partie du contexte avec lequel les chercheurs et les institutions doivent composer. M. Granger observe que l'étude des questions soulevées s'avérera complexe. Bien que ces questions donnent lieu à des préoccupations importantes, et malgré le contexte qui prévaut, M. Granger reste confiant que les recherches qui présentent un haut niveau de qualité mais également de créativité seront préservées.

Le recteur souligne l'importance des questions soulevées, car elles touchent à des aspects fondamentaux de la vie universitaire. Sur les inquiétudes présentées par M. Seymour à l'effet qu'un groupe restreint de personnes déciderait des orientations stratégiques, le recteur précise que l'Université ne pourrait pas appliquer une telle modalité. Il rappelle que ces décisions relèvent de processus organisationnels, dans le contexte desquels des pouvoirs décisionnels peuvent être délégués mais selon un principe de collégialité, et pour lesquels il conviendra de déterminer les modalités d'application les plus adéquates. Par ailleurs, le recteur indique qu'il apparaît nécessaire de réfléchir préalablement aux orientations et objectifs que l'on souhaitera énoncer, afin d'assurer l'identification de stratégies qui soient cohérentes en regard de leur atteinte. Le recteur convient des avis relatifs à l'organisation d'une réflexion collégiale qui soit menée à partir de la base. Par la suite, il conviendra également de structurer le processus décisionnel relatif à la définition du plan stratégique. Le document de travail qui circule actuellement constitue une base à partir de laquelle la définition du plan stratégique sera développée, en continuité dans la structure organisationnelle, laquelle inclut les unités. Dans cette perspective, le recteur convient de la deuxième partie de la proposition présentée par M. Seymour, en ce qu'il lui paraît essentiel que les questions relatives aux axes stratégiques de recherche soient discutées à l'Assemblée.

Le recteur mentionne que des précisions doivent être apportées sur l'information relative aux modalités de gestion des chaires. De ce fait, il considère que la proposition du *provost* permettra à la direction de spécifier son approche sur cette question.

Le président des délibérations indique que la durée prévue pour la période de discussion générale est écoulée. L'Assemblée délibère sur la proposition présentée.

M. Michel Seymour précise que la proposition qu'il a présentée se pose en regard des inquiétudes suscitées par le document de travail qui circule dans les unités. Pour exemple, il mentionne le fait que le document préconise la recherche multidisciplinaire, mais que les thèmes transversaux identifiés appartiennent principalement aux domaines des sciences appliquées et des sciences de la santé; également, sur un nombre de 16 thématiques porteuses, près d'une dizaine relèvent du domaine des sciences de la santé.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques explique qu'avec le recteur, il souhaiterait prendre le temps d'examiner les problématiques signalées, et de poursuivre leur étude à une séance ultérieure. Notamment, il lui paraîtrait approprié de vérifier les suites à apporter à certaines des recommandations du rapport du Comité du statut du corps professoral mentionné précédemment. Le *provost* demande à M. Seymour s'il accepterait d'apporter des amendements à la proposition qu'il a présentée. Le *provost* suggère d'amender la proposition en supprimant « et dans l'initiative de soumettre des candidatures à des chaires de recherche », à la fin du premier énoncé, et en ajoutant un troisième énoncé qui indiquerait que la direction présente un rapport sur l'accentuation de l'initiative donnée aux assemblées départementales et facultaires dans le processus de recrutement de titulaires de chaires CRC, dans la continuité de recommandations du rapport présenté par le Comité du statut du corps professoral en décembre 2005. M. Seymour se dit d'accord avec la proposition d'amendement. M. Gilles Lavigne appuie la proposition d'amendement.

Aucune intervention n'étant demandée, le président des délibérations invite l'Assemblée à se prononcer en regard de la proposition d'amendement. La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée poursuit l'étude de la proposition principale ainsi amendée.

Considérant la consultation commencée sur le document de travail, M. Laurence McFalls demande des précisions sur les démarches qui seront effectuées au cours des prochaines semaines.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques explique que la consultation se poursuivra auprès des assemblées départementales et facultaires. Par la suite, le document sera revu au Comité de la recherche, puis présenté à l'Assemblée. Le *provost* constate qu'il est possible que ces démarches ne puissent être complétées pour la séance du mois d'avril. Il souhaite toutefois que le document soit présenté le plus tôt possible à l'Assemblée, d'ici la fin de l'année académique.

M. Michel Seymour mentionne que le libellé du troisième énoncé qui a été ajouté à la proposition devra être précisé. Il demande selon quelles modalités ce troisième volet sera réalisé; par exemple, est-ce que l'on proposera des façons de modifier les modalités relatives aux programmes de chaires.

Le *provost* indique que la réflexion portera plutôt sur la définition de processus en vue de donner suite aux recommandations du rapport du CSCP. La proposition qui en découlera sera portée à l'attention du Comité de la recherche, avant d'être présentée à l'Assemblée.

Le recteur présente une réserve sur la perception voulant que l'on définisse un plan stratégique de recherche uniquement parce que cette modalité est imposée de l'extérieur aux institutions. Il conçoit plutôt que le plan stratégique permet d'affirmer l'identité et la spécificité propres à l'Université, auprès des organismes externes. De ce fait, il lui apparaît important de définir un discours collectif sur ces questions, par lequel l'Université aura déterminé ses propres vues sur les aspects qui concernent son développement, et afin d'éviter que la définition de son plan stratégique ne lui soit imposée de l'extérieur.



M. Milton Campos observe que, préalablement à la définition d'axes stratégiques, il serait important que l'Université se dote d'une politique de recherche, plus générale, et qui pourrait couvrir d'autres aspects de ces questions, par exemple la définition de modalités pour l'engagement et le soutien de professeurs dont les expertises ne sont pas couvertes par les créneaux favorisés par les organismes de financement. M. Campos considère donc que le mandat qui serait donné à l'Assemblée ne porte pas uniquement sur l'identification d'axes de recherche, mais également sur la définition d'une politique stratégique de recherche; il conviendrait d'amender la proposition en ce sens.

Le président des délibérations invite M. Campos à formuler sa proposition d'amendement.

M. Campos propose d'amender le second énoncé de la proposition, en y incluant la politique stratégique de recherche de l'Université. La proposition d'amendement est appuyée.

L'Assemblée discute de la proposition d'amendement.

M. Luc Granger indique qu'il votera contre la proposition d'amendement. Il convient que la politique institutionnelle de recherche reste une question importante, mais qui doit être traitée à part.

Le recteur observe que les questions relatives à une politique de recherche sont prises en compte par le Livre blanc. La décision d'ajouter cet aspect à la proposition tient davantage à la façon selon laquelle l'Assemblée déterminera l'organisation de ses discussions sur ces aspects.

M. Laurence McFalls se dit favorable à la proposition d'amendement, en ce qu'il lui apparaît logique de traiter de la politique en premier lieu.

Mme Anne-Marie Boisvert convient de l'importance de la question concernée par la proposition d'amendement, mais dit partager l'avis de M. Granger. Elle signale des préoccupations quant à la teneur du mandat qui serait alors confié au Comité de la recherche, aux délais dont il disposera, et à la façon dont l'Assemblée disposera du rapport qui lui sera présenté.

L'Assemblée procède au vote en regard de la proposition d'amendement, laquelle est adoptée à la majorité, 24 voix pour, 22 voix contre et deux abstentions étant inscrites.

L'Assemblée poursuit l'étude de la proposition ainsi amendée.

À la demande M. Serge Larochelle, le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques précise le libellé du troisième énoncé de la proposition amendée, lequel indiquerait que la direction de l'Université présente, au Comité de la recherche et, éventuellement, à l'Assemblée universitaire, un rapport sur l'accentuation de l'initiative donnée aux assemblées départementales et facultaires dans le processus de recrutement de titulaires de chaires, en lien avec des recommandations du *Rapport du Comité du statut du corps professoral sur les incidences de l'insertion de chaires dans les départements et facultés* présenté à l'Assemblée en décembre 2005.

En réponse à une question de M. Larochelle, sur l'étude du processus actuel de mise en candidature à des chaires, le *provost* précise que le rapport envisagé tiendra compte du processus actuel et examinera les suites à donner au rapport du CSCP.

M. Jean Portugais reçoit l'intention de la direction de reconnaître le rôle des professeurs et des chercheurs dans ces processus. Il lui apparaît toutefois que les intentions visées ne pourraient pas être réalisées à l'intérieur de délais resserrés qui pourraient être

imposés (soit de quatre à huit semaines). Par ailleurs, M. Portugais demande des précisions sur l'arrimage qui a été évoqué entre ces questions et le Livre blanc.

Le recteur précise que l'intervention dans laquelle il a référé au Livre blanc portait plus spécifiquement sur la proposition d'amendement présentée par M. Campos, et se posait en lien avec l'opportunité de définir une politique de recherche. Sur la question des délais, le recteur mentionne qu'il importe d'avancer l'étude de ces questions, afin d'éviter que l'Université soit interpellée de l'extérieur. Il conçoit donc que l'identification des axes doit être complétée dans un délai rapproché, dans la mesure où les éléments identifiés pourront être davantage précisés dans le cadre de discussions ultérieures.

Mme Marie-Pierre Bousquet se dit préoccupée par la question des délais. Elle mentionne que, tout en restant consciente de l'importance des questions qui seront traitées, elle voit difficilement de quelle manière, dans un délai si court, on arrivera à dégager des éléments qui présenteront la même cohérence pour tous les secteurs, considérant leur diversité. Relativement au libellé du troisième énoncé, Mm Bousquet demande si le rapport de la direction sera effectivement présenté à l'Assemblée.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques précise qu'il prévoit que le rapport sera acheminé à l'Assemblée, à la suite de sa présentation au Comité de la recherche. Sur la question des délais, le *provost* mentionne qu'en raison des amendements apportés, le rapport ne pourra pas être complété avant la fin du mois de mai.

M. Luc Granger signale qu'il n'y a pas lieu de préciser de délais dans le libellé de la proposition. Il comprend que l'Assemblée s'attend à ce que le rapport sera présenté dans les meilleurs délais possibles. M. Granger propose de ne pas étendre la discussion sur ces aspects, et d'inviter l'Assemblée à procéder au vote.

M. Gilles Lavigne suggère que le Comité de la recherche confie l'étude de ces questions à un sous-comité; cette modalité permettra d'avancer ces travaux dans un délai raisonnable.

Aucune autre intervention n'étant demandée, l'Assemblée procède au vote sur la proposition, telle qu'amendée, après qu'en soit donné lecture. Le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire

1. réaffirme le rôle incontournable des professeurs et des assemblées départementales dans l'identification des axes stratégiques de recherche, dans la description des postes de professeur, et dans le choix des candidats à des postes de professeur,
2. recommande que la politique stratégique de recherche de l'Université et que l'identification et le choix des axes stratégiques, après consultation des professeurs et des unités départementales, fassent l'objet d'un examen approfondi par l'Assemblée universitaire,
3. demande que la direction de l'Université présente, au Comité de la recherche et, par la suite, à l'Assemblée universitaire, un rapport sur l'accentuation de l'initiative donnée aux assemblées départementales et facultaires dans le

processus de recrutement de titulaires de chaires du programme de Chaires de recherche du Canada (selon les termes de la recommandation 4.1 du *Rapport du Comité du statut du corps professoral sur les incidences de l'insertion de chaires dans les départements et facultés* —AU-471-12, 12 décembre 2005),

conformément au document A-21/482<sup>o</sup>/628 amendé.

L'Assemblée convient d'ajourner ses travaux.

AU-484-10

PROCHAINE SÉANCE

AU-484-10

L'Assemblée est invitée à déterminer s'il y a lieu de tenir une séance extraordinaire le 2 avril prochain. Après discussion, et considérant qu'aucun nouveau point n'a été annoncé ainsi que le fait que la séance du 16 avril sera une séance intensive, l'Assemblée ne maintient pas la séance extraordinaire du 2 avril.

La prochaine séance aura lieu le 16 avril (séance intensive), à 9 heures 30.

AU-484-11

CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-484-11

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée convient de la clôture de la séance.

La séance est levée à 17 heures 15.

Adopté le 16 avril 2007 – Délibération AU-485-2

Le président

La secrétaire

Luc Vinet

Francine Verrier